

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, mardi 27 mars 2018, à 19 h 00.

Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :

Paul Sarrazin	Président
France Choinière	Vice-présidente

Jeannine Barsalou
Georgette Beauregard Boivin
Claude Dubois
Marc Gagnon
Marilyne Lafrance
Pierre Lavoie
Claude Nadeau
Marie Claude Noiseux
Geneviève Perron

Suzie Lambert	Commissaire-parent au primaire
---------------	--------------------------------

Commissaires absents :

Danny Lamoureux
Serge Poirier

Sont également présents :

Eric Racine	Directeur général
Alain Bachand	Directeur général adjoint
Guy Tardif	Directeur général adjoint, Service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire
Katherine Plante	Secrétaire générale

Anick Héту	Directrice, Service des ressources humaines
Mario Beauvais	Directeur, Service des ressources matérielles
Nathalie Paré	Directrice, Service des ressources financières
Paule-Andrée Bouvier	Directrice, Service des communications et des affaires corporatives

Isabelle Charest	Coordonnatrice, Service des communications et des affaires corporatives
------------------	---

I. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Paul Sarrazin ouvre la séance et constate le quorum.

I2CE1718-031

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Georgette Beauregard Boivin et appuyé par Monsieur Marc Gagnon

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

I2CE1718-032

3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 20 FÉVRIER 2018

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie et appuyé par Monsieur Claude Nadeau

D'ADOPTER le procès-verbal tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3.2 SUIVIS AUX PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi.

4. POINTS DE DÉCISION

4.1 RÈGLEMENT 3.2 – SITUATION ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES

I2CE1718-033

4.1.1 RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE – CRIF, PAVILLON SAINT-BENOIT

CONSIDÉRANT le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs au Comité exécutif ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)* et des règlements en découlant sur les octrois des contrats de construction ;

CONSIDÉRANT le besoin d'effectuer des travaux de maçonnerie au Centre régional intégré de formation, Pavillon Saint-Benoit ;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire à la mesure 50625 « Maintien des bâtiments – Budget additionnel » ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse des soumissions par le professionnel concerné et la recommandation ;

CONSIDÉRANT que les travaux débuteront en juin 2018 et se termineront en août 2018 ;

Il est proposé par Madame Marie Claude Noiseux appuyé par Monsieur Claude Dubois

D'OCTROYER à l'entrepreneur *Le Groupe Ultra* de Granby le contrat de construction pour effectuer les travaux de maçonnerie au Centre régional intégré de formation, pavillon Saint-Benoit au montant avant taxes de 117 416 \$.

Adopté à l'unanimité.

I2CE1718-034

4.1.2 MISE EN CONFORMITÉ GYMNASÉ ET TOILETTE ADAPTÉE – ÉCOLE DE L'ÉTINCELLE, PAVILLON SAINT-LUC

CONSIDÉRANT le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs au Comité exécutif ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)* et des règlements en découlant sur les octrois des contrats de construction ;

CONSIDÉRANT le besoin de mettre aux normes le gymnase et la toilette adaptée à l'école de l'Étincelle, pavillon Saint-Luc ;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire à la mesure « Maintien des bâtiments (50621) » ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse des soumissions par le professionnel concerné et la recommandation ;

CONSIDÉRANT que les travaux débuteront en juin 2018 et se termineront en août 2018 ;

Il est proposé par Monsieur Marc Gagnon appuyé par Monsieur Pierre Lavoie

D'OCTROYER à l'entrepreneur *Comco Entrepreneurs en bâtiment* de Sherbrooke le contrat de construction pour la mise aux normes du gymnase et de la toilette adaptée à l'école de l'Étincelle, pavillon Saint-Luc au montant avant taxes de 206 400 \$.

Adopté à l'unanimité.

I2CE1718-035

4.1.3 **APPELS D'OFFRES REGROUPÉS – ACHAT DE MOBILIER SCOLAIRE, DE FILTRES À AIR ET D'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES DANGEREUSES**

CONSIDÉRANT le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs au Comité exécutif ;

CONSIDÉRANT que le contrat pour l'achat regroupé pour ces dossiers vient à échéance et qu'il est nécessaire de procéder à des appels d'offres afin de les renouveler ;

CONSIDÉRANT que plusieurs commissions scolaires de l'Estrie et de la Montérégie se sont regroupées de façon informelle au sein d'une association nommée le Comité des achats regroupés de l'Estrie et de la Montérégie (CARME), afin que l'une ou l'autre des commissions scolaires membres procède, au besoin, à un appel d'offres regroupé, au nom de toutes les commissions scolaires qui lui auront donné un mandat à cet effet ;

CONSIDÉRANT que le Vérificateur général du Québec identifie le processus d'achats regroupés comme une initiative facilitant la réalisation d'économies, tel que mentionné dans son rapport 2010-2011 traitant des frais d'administration des commissions scolaires ;

CONSIDÉRANT que nous avons un article de la *Politique relative à l'octroi des contrats et à la gestion contractuelle* de la Commission scolaire qui favorise les achats regroupés de biens et de services chaque fois que cela s'avère possible et bénéfique pour la Commission scolaire ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs de participer à un appel d'offres regroupé pour l'achat de ces dossiers puisque cela lui permettra de faire des économies ;

Il est proposé par Madame Jeannine Barsalou appuyé par Madame Suzie Lambert

D'AUTORISER que la Commission scolaire du Val-des-Cerfs participe au regroupement d'achats pour l'achat de mobilier scolaire, de filtres à air et d'élimination de matières résiduelles dangereuses pour une durée maximale de trois (3) ans ;

